



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025.32

RETRAIT DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS MONSIEUR MICHEL AUBOUIN – 6^e ADJOINT

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n° 2020.01.01 du 25 mai 2020 fixant à 10 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2024.01.02 en date du 3 avril 2024 désignant Monsieur Michel AUBOUIN en tant que 6^e adjoint au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints,

Vu l'arrêté n°2024.30 du 6 mai 2024 portant délégation de fonctions à Monsieur Michel AUBOUIN, 6^e adjoint au Maire,

Considérant que le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que les délégations données par le maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Considérant que dans un souci de bonne marche de l'administration communale, il y a lieu de procéder au retrait des délégations de fonctions dévolues à Monsieur Michel AUBOUIN, 6^e adjoint au Maire,

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté 2024.30 du 6 mai 2024 portant délégation de fonctions à Monsieur Michel AUBOUIN est abrogé à compter du 15 juillet 2025, mettant fin à la délégation de fonctions dont il bénéficiait à partir de cette date.

Article 2 :

Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la comptable publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à monsieur le préfet de Versailles, à madame la Trésorière Principale de la Celle Saint-Cloud et remise à l'intéressé pour information.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 15 juillet 2025.



Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250715-2025-32-AR
Date de réception préfecture : 15/07/2025